



Note conceptuelle du Programme des Maitres Formateurs pour la promotion des chaînes de valeur du cajou en Afrique.

-Deuxième Edition -

initiative du Cajou Africain (iCA)

Janvier, 2015



Sommaire

1.	Contexte	3
2.	Qui peut devenir un Maître Formateur ?	3
3.	Programme	4
4.	Compétences acquises par le Maître Formateur	6
5.	Attentes vis-à-vis des Maîtres Formateurs	6
6.	Certification	6
7.	Qui et où ?	6
8.	Coûts et contributions	6
9.	Calendrier	7
10.	Sélection des participants	7
11.	Dossier de candidature	7
12.	Soumission des candidatures	7

initiative du Cajou Africain est financée par:

BILL & MELINDA
GATES foundation



Mise en œuvre par:



En collaboration avec:



1. Contexte

L'initiative du Cajou Africain (iCA) a pour objectif de renforcer la compétitivité de la production du Cajou Africain afin de réduire la pauvreté au niveau des petits producteurs dans les cinq (5) pays du projet à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mozambique. Débuté en 2009, iCA est présentement dans sa seconde phase, qui se déroulera jusqu'en avril 2016.

Les activités de la Phase 2 s'articulent autour de quatre forces pour l'atteinte des objectifs spécifiques du projet :

- **Force 1 Production:**
Augmenter la productivité des producteurs de Cajou.
- **Force 2 :Transformation:**
Créer une industrie de transformation locale qui est compétitive sur le marché mondial.
- **Force 3 : Réseaux de chaînes d'approvisionnement :**
Etablir des liens d'affaires stables et durables entre les groupements de producteurs, les usines de transformations et les acheteurs.
- **Force 4 : L'organisation du secteur :**
Les principales parties prenantes sont organisées au niveau national avec des objectifs communs, les industries de transformations sont effectivement renforcées et les divers programmes de financements qui appuient le secteur sont renforcés.

Dans sa seconde phase, le projet envisage de consolider les acquis et renforcer la capacité des acteurs locaux puis transférer les connaissances aux partenaires et groupes cibles. C'est dans ce contexte que iCA a introduit le Programme des Maîtres formateurs (PMF) ou le "*Master Training Program*" (MTP) en Anglais. L'objectif du programme est de créer un pool d'experts qualifiés dans les chaînes de valeur du Cajou afin de faciliter les échanges de connaissances, d'apprentissages et d'innovations dans le secteur du cajou en Afrique de l'Ouest.

De décembre 2013 à juillet 2014, la première édition du programme des Maîtres Formateurs s'est mise en place avec succès. Après l'appel à candidature, iCA a sélectionné 62 participants des 105 postulants venus du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Sénégal, de la Sierra-

Léone et du Togo avec 74% d'hommes et 26% de femmes.

En raison du grand intérêt et de la demande de nos partenaires et des parties prenantes du secteur du cajou, iCA a décidé de lancer une seconde édition du programme en partenariat avec les institutions nationales des pays.

La vision à long terme de la PMF est de construire un pool d'expertise technique et managériale, afin de faciliter les échanges entre les experts de cajou par le partage des leçons apprises et des innovations au niveau régional et national. Dans chaque pays, il y aura de personne-ressource pour le transfert de connaissances dans les domaines suivants:

- Agronomie et gestion des vergers de cajou;
- Gestion de la post-récolte et qualité des produits de cajou;
- Transformation et valeur-ajoutée aux noix de cajou et sous-produits;
- Mécanisme de marché, analyse du marché de noix et d'amandes;
- Relations d'affaires entre les parties prenantes;
- Développement de chaîne de valeur;
- Économie de l'agriculture et de transformation de noix de cajou
- Conseils d'autofinancement;
- Analyse de la formation des prix;
- Conception et production de matériels d'enseignement / de formation.

2. Qui peut devenir un Maître Formateur ?

La seconde édition du programme des Maîtres Formateurs cible 60 participants travaillant dans les secteurs privé, public et d'ONG promouvant les chaînes de valeur du cajou en Afrique de l'Ouest. Les candidats doivent être mandatés par leurs institutions de provenance et suivre un processus de sélection transparent en droite ligne avec les critères fixés.

2.1 Définitions

Les candidats au programme des Maîtres Formateur sont des experts expérimentés en formation/conseil le long des chaînes de valeur du Cajou ou tout autre culture, travaillant dans les usines de transformation (débutant ainsi que déjà installé) et

des consultants travaillant dans le secteur du cajou. Ils sont des employés.

2.2 Condition d'admission

Pour être éligible au programme des Maîtres Formateurs, les candidats doivent répondre aux conditions suivantes :

- Avoir un diplôme d'enseignement supérieur dans le domaine de l'Agriculture, économie agricole, économie, marketing, agro-alimentaire, science et technologie des aliments ou autres sujets connexes dans les chaînes de valeur agricoles.
- Avoir des connaissances sur les chaînes de valeurs agricoles en général et sur celles du cajou en particulier ;
- Avoir une expérience en formation des producteurs/ transformateur/formateurs, en supervision des activités de formation, des travailleurs des usines de transformation, conseiller technique gouvernemental, chercheur ou tout autre sujet lié au cajou ou autres cultures.
- Etre employé par une organisation/institution/ Compagnie avec des activités associées à la promotion du cajou, (privé, public, ONG) ou un consultant indépendant assurant le renforcement des capacités des parties prenantes.
- Etre autorisé par l'institution d'origine / entreprise à postuler pour devenir un Maître Formateur dans le cajou.
- Etre ressortissant du Bénin, Burkina Faso, Ghana ou de la Côte d'Ivoire. Cependant le programme autorise aussi la participation d'un certain nombre de participant des autres pays producteurs de cajou de l'Afrique de l'Ouest.

2.3 A Quelles organisations/institutions les candidats peuvent être affiliés pour participer au programme ?

Le programme cible les candidats du secteur privé et public ainsi que des ONG:

- Organisations de vulgarisation agricoles ;
- Organisations non-gouvernementales fournisseur de service dans le domaine de la sensibilisation et dans le développement de la vulgarisation et de la recherche.
- Organisations de producteurs de cajou ;
- Usines de transformation ;
- Organisme de consultation et ONG dans la formation des transformateurs ;

- Institutions de recherche et de développement ;
- Organisation ou association interprofessionnel ;
- Consultants indépendant et individuels des cabinets de consultation.
- Projets et programmes de développement.

3. Programme

Le programme comprend trois sessions de classe d'une semaine chacune, offrant une plateforme d'échanges et de facilitation. Chaque session met l'accent sur un ensemble de modules spécifiques. Les participants ont l'obligation d'assister à toutes les trois sessions du programme.

Entre les sessions sont prévues des activités dites d'intersessions ou travaux de terrain d'un maximum de trois mois. Pendant cette période d'intersessions, les participants retournent dans leurs institutions d'origine, partagent leur connaissance avec leurs collègues et conduisent des travaux pratiques pour mettre en application ce qu'ils ont appris au cours de la session de formation.

Joignant les connaissances théoriques aux pratiques, les modules techniques et activités du MTP sont alignés sur les cycles de production, transformation et de mise en marché.

3.1 Session 1: Organisation du marché du cajou et mise en œuvre des instruments pour un Maître Formateur.

L'objectif d'apprentissage de la session 1 est d'être conscient du concept de chaîne de valeur du cajou, du fonctionnement du marché du cajou et du développement de matériel de formation. Cette première session est composée de trois modules :

- **Développement de chaîne de valeur et marché du cajou :**
Vue d'ensemble sur les concepts de chaîne de valeur (sélection des chaînes de valeur, cartographie des acteurs, diagnostic de chaîne de valeur, approches pour la promotion du cajou, marché du cajou (importance et tendance, commerce de noix et d'amande, période du marché, traçabilité, vente groupée, questions sociales et économiques, qualités,

normes, sécurité alimentaire, commerce équitable et marché bio.

- **Développement de matériel de formation :**
Revue de divers outils pédagogiques, publics ciblés, outils et conception de matériels didactiques adaptés.
- **Attitudes du formateur**
Attitude d'un formateur et utilisation de matériel de formation et des techniques d'animation.

3.2 Session 2: Développement de matériel végétal et bonnes pratiques agricoles.

L'objectif d'apprentissage de la session 2 est de comprendre les principales étapes pour un bon développement de matériel végétal amélioré, l'importance des bonnes pratiques agricoles (BPA) et leur implication sur la productivité. Cette session est structurée en deux modules :

- **Développement de matériel végétal amélioré:**
Sélection des arbres à haut rendement, greffage, création et gestion des pépinières, création et entretien des vergers, analyse économique des pépinières et des vergers d'anacardiens.
- **Bonnes pratiques agricoles (BAP) et techniques de récoltes et post-récoltes :**
Entretien des vergers (nettoyage, élagage, pare-feu, cultures intercalaire), réhabilitation et sur-greffage des arbres, gestion des ravageurs et des maladies, conditions de récoltes, nettoyage, séchage, de conditionnement, de stockage, et contrôle de qualité des noix (KOR).

3.3 Session 3: Transformation du cajou, organisation du secteur, et questions transversales.

L'objectif d'apprentissage de la session 3 est d'appréhender davantage la valeur ajoutée de la transformation de la noix, les avantages d'un secteur mieux organisé pour les divers parties prenantes, les rôles qu'ils jouent et ainsi que les impacts des sujets transversaux sur l'industrie du cajou. La session est composée de 3 modules :

- **Transformation des noix et des sous-produits de cajou :**

La transformation des noix y compris le processus, produit, création d'usines, sécurité alimentaire, gestion et la gouvernance etc., la transformation des sous-produits, le marketing et l'économie de la transformation.

- **Organisation du secteur du cajou :**
Gouvernance du secteur du cajou, politiques, cartographie des acteurs et distribution des rôles, meilleures pratiques à travers les pays et les chaînes de valeurs.
- **Les sujets transversaux**
Financement dans le secteur du cajou, genre, nutrition, changement climatique, outils alternatifs et innovants pour la collecte des données et dissémination des informations, programmes de radio rurales pour la promotion des chaînes de valeurs et les meilleures pratiques.

3.4 Activités au cours des intersessions

Les intersessions sont les périodes entre les classes de sessions. Chaque intersession couvre environ 2-3 mois. Pendant cette période les participants mènent des activités pratiques pour développer et approfondir leurs connaissances obtenues dans les sessions techniques.

Les participants:

- Travaillent avec les groupes de producteurs (environ 10) pour collecter des données sur la production du cajou ;
- Documentent les meilleures pratiques pour la production du cajou au niveau du producteur ;
- Préparent des études de cas pour partager avec les autres Maîtres Formateurs pendant la session technique ;
- Collectent des informations sur le cajou ;
- Forment des producteurs, transformateurs, professionnels de la vulgarisation et autres acteurs cibles de leur choix ;
- Documentent l'efficacité de la vulgarisation pour la production du cajou, la transformation et la commercialisation.

Au cours de la session suivante, les participants partagent leurs expériences et résultat sous forme de revue par les pairs.

4. Compétences acquises par le Maître Formateur

A la fin du programme des Maîtres Formateurs, les participants sont reconnus comme :

- Personnes- ressources avec des connaissances dans la production du cajou, la transformation, la commercialisation, l'économie et l'organisation du secteur du cajou ;
- Expert qualifié dans le domaine de la formation des formateurs dans le cajou ;
- Expert dans la conception et le développement des programmes de formation des groupes cibles spécifiques ;
- Personne de référence bien connectée au niveau national et régional dans les chaînes de valeur de cajou ;
- Expert dans la conception, l'adaptation et la mise à jour des outils pédagogiques/ outils de formation.

Le programme des Maîtres formateurs est conçu pour fournir un support d'apprentissage et de formation relative au cajou. Toutefois, les connaissances et les compétences acquises sont aussi applicables à d'autres cultures et des chaînes de valeurs agricoles.

5. Attentes vis-à-vis des Maîtres Formateurs

A la fin de la formation, les Maîtres Formateurs qualifiés devront fournir des formations techniques à d'autres formateurs (formation des formateurs) ainsi qu'aux producteurs et autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, et également conseiller et donner des orientations pour la croissance du secteur du cajou.

A ce titre, ils doivent garantir :

- La conception, les mises à jour et la production de matériels d'apprentissage en fonction de nouveau développement dans le secteur du cajou ;
- Le transfert de connaissance en procédant à l'extension des formations des formateurs ;
- La sélection et la supervision des acteurs du secteur du cajou (par exemple producteurs, transformateurs, des représentants du gouvernement) pour la collecte des données afin d'informer le secteur.

- Contributions aux ateliers / réunions sur l'apprentissage et l'innovation.

6. Certification

A la fin du programme de formation, le Maître Formateur sera reconnu comme une personne de référence. Il/elle doit augmenter ses connaissances en échangeant avec d'autres partenaires du secteur / acteurs. Tout candidat ayant participé avec succès au programme verra tous ses efforts effectués pour participer aux trois séances de sessions techniques et aux deux sessions d'intersessions pris en compte. L'évaluation finale et la certification s'effectueront à la fin de la troisième session.

7. Qui et où?

La formation est conduite au Burkina Faso, Ghana et Côte d'Ivoire par des experts de l'initiative du Cajou Africain (iCA) avec l'appui d'experts provenant de la GIZ, de Technoserve (TNS), Fair Match Support (FMS), de l'Alliance du Cajou Africain (ACA) et d'autres institutions et structures nationales intervenant dans le secteur du cajou. Les langues de travail seront l'anglais et le français (avec service de traduction simultanée).

8. Coûts et contributions

Les participants parrainés par iCA reçoivent :

- La prise en charge de la restauration et de l'hébergement
- Une somme forfaitaire pour le transport

Les participants parrainés par d'autres institutions supporteront tous les coûts liés au transport, hébergement et restauration à l'exception des pauses café et déjeuner fournies lors des sessions.

Les dépenses effectuées lors des intersessions sont prises en charge par les institutions d'appartenance des candidats parrainés ou non par iCA. Il s'agit notamment:

- Des activités de terrains liées à la collecte des données, le suivi, la documentation de l'analyse agricole ;
- Des coûts du transport / voyage
- Des hébergements/restaurations lors des activités terrain en lien avec l'intersession ;

- Salaire des participants pendant les sessions de formation.

9. Calendrier

Période 2015	Activités	Lieu
Mai 11. – 15.	Session 1	Bobo Dioulasso (Burkina Faso)
Mai – Août	Intersession1 : Collecte des données et la formation sur le terrain	Pays de provenance
Août 10. – 14.	Session 2	Sunyani (Ghana)
Août – Novembre	Intersession 2 : Collecte des données et la formation sur le terrain	Pays de provenance
Novembre 09. – 13.	Session 3	Bouaké (Côte d'Ivoire)

10. Sélection des participants

- **15 février 2015:**
Lancement de l'appel à candidature;
- **15 mars 2015:**
Date limite de soumission de candidature ;
- **31 mars 2015:**
Sélection des candidats;
- **15 avril 2015:**
La notification est envoyée aux candidats sélectionnés avec le contenu du programme détaillé ;
- **11 mai 2015:**
Ouverture de la première session.

11. Dossier de candidature

- Une lettre de motivation ;
- Un formulaire de candidature à remplir, signé par le postulant et visé par le responsable l'adjoint de la structure de provenance (annexe 1);
- Un CV détaillé selon le format en annexe 2;

- Une personne de référence (nom, prénom et contacts).

Les candidats présélectionnés seront appelés à fournir les preuves suivantes:

- Copie des qualifications/diplômes;
- Copie des preuves de compétences dans le secteur de cajou.

12. Soumission de candidatures

La demande doit être envoyée sous pli fermé au représentant de iCA dans chaque pays ou par mail:

- **Benin:**
Isabelle Kpatinde
Programme de Promotion Agriculture
08 B.P.1132 Tri Postal Cotonou/Bénin
isabelle.kpatinde@giz.de
- **Burkina Faso:**
Cynthia Benon
L'initiative du Cajou Africain (iCA)
Bureau Régional Ouagadougou
Rue Jacqueline Ki-Zerbo, 01 BP 1485
Ouagadougou, Burkina Faso
al-da.benon@giz.de
- **Côte d'Ivoire:**
Mariam Ouatarra
Conseil Coton Anacarde (CCA)
2 Plateaux Vallon, Rue J60, Abidjan, Côte d'Ivoire
gnirefr@yahoo.fr
- **Ghana :**
Victoria Mawugbe
Accra, Bureau iCA
32, NorteiAbadio Street,
Airport Residential Area, Accra, Ghana
victoria.mawugbe@giz.de

Ou directement au :

Chargé du programme des Maîtres Formateurs

André M.Tandjiékpon
L'initiative du Cajou Africain
Bureau Régional Ouagadougou
Rue Jacqueline Ki-Zerbo, 01 BP 1485
Ouagadougou, Burkina Faso
E-mail: andre.tandjiekpon@giz.de